

L'APRÈS MUNICIPALES 2014

L'engagement associatif, Grande cause nationale 2014

Passons à l'action et faisons vivre
la charte des engagements réciproques

La société est tonifiée, l'action publique est efficace, la démocratie est respectée et vivifiée quand tous les courants associatifs du développement local, de l'économie sociale et solidaire, du développement durable, de l'éducation populaire, du sport, de l'entraide civile, de la culture, de la solidarité, du caritatif, de la coopération internationale, du tourisme social, ne sont pas considérés par les responsables politiques comme leurs courroies de transmission mais comme des acteurs majeurs pour construire «d'égal à égal» le développement et la vitalité des territoires et du pays.

1) Pourquoi soutenir la vie associative ?

Les associations, petites ou grandes, sont le ferment indispensable de territoires démocratiques et solidaires. Leur présence sur les territoires est essentielle à la vie quotidienne des habitants. Après les élections municipales et alors que les communes constituent leurs partenaires historiques privilégiés, les acteurs associatifs appellent les nouveaux élus locaux à s'engager en faveur du soutien à la vie associative de leur territoire.

Les associations : une ressource pour les territoires

Des acteurs démocratiques

→ Avec leur 16 millions de bénévoles dont 1 million en Midi-Pyrénées, les associations contribuent jour après jour à la construction d'une citoyenneté active, facteur de promotion sociale pour les individus. En participant au débat public local, les associations font vivre une démocratie plus directe, complémentaire aux formes classiques de prises de décision et constituent une réponse à la crise démocratique et à la quête de sens des citoyens. Elles permettent une définition collective des problèmes à résoudre et élaborent avec les habitants des réponses aux défis sociétaux. Leur mode d'organisation permet de lier les motivations des individus à un projet collectif, acteur de la transformation sociale.

Des vecteurs de cohésion sociale et territoriale

→ Les associations agissent concrètement pour la solidarité et contribuent à l'émergence de nouveaux droits.

Sur les territoires, l'absence de vie associative pourrait se traduire par l'affaiblissement des liens sociaux, le renforcement de formes d'exclusions, voire des troubles sociaux. Par leur présence en continu sur les territoires, elles permettent d'éviter le creusement des inégalités territoriales.

Des moteurs du développement local, facteurs d'attractivité des territoires

→ Non lucratives, les associations jouent un rôle économique majeur. La dynamique associative prouve que l'on peut faire de l'économie autrement : avec 1,8 millions de salariés associatifs en France et 91000 en Midi-Pyrénées et un budget cumulé régional équivalent à 5% du PIB, elles sont des moteurs du développement local et contribuent à l'attractivité des territoires.

Par leurs initiatives et leur capacité à repérer des besoins sociaux émergents, elles sont des acteurs clés de l'innovation sociale. Les biens et les services qu'elles produisent participent d'une économie de proximité qui correspond aux aspirations citoyennes nées de la crise.

Des associations fragilisées par un contexte en mutation

→ Face à la baisse des financements de l'État, l'accroissement des normes et des contraintes réglementaires qui pèsent sur leurs activités, leur mise en concurrence via le recours de plus en plus fréquent à la commande publique, les associations sont fragilisées dans leur développement.

Après 110 ans de croissance, elles ont connu un tournant historique en 2010 avec des premières baisses d'emploi, signe qu'elles n'ont pas disposé des financements

suffisants pour maintenir leurs projets. Pour continuer à se développer et répondre aux attentes sociales et citoyennes, elles doivent donc évoluer et être accompagnées par leurs partenaires dans ces changements.

Le soutien public aux associations est indispensable car garant de l'intérêt général

→ Face à cet environnement en mutation qui les fragilise, les associations sont amenées à diversifier leurs sources de financement.

Mais les financements alternatifs privés (mécénat d'entreprise, dons des particuliers, finance solidaire) et la vente de prestations ne pourront jamais se substituer au financement public, seul garant de la mixité sociale des publics bénéficiaires des associations, de la richesse et de la diversité du tissu associatifs locaux. De plus, la participation financière des collectivités locales aux associations a un effet de levier sur la vie associative. Elle permet aux associations de mobiliser des ressources privées, publiques et de la mobilisation citoyenne.

Créatrices de valeur ajoutée sociale et sociétale sur les territoires, les associations doivent donc être soutenues par les acteurs publics locaux, autant pour ce qu'elles font que pour ce qu'elles sont. Les soutenir dans leur développement, c'est faire le choix d'une société de solidarité qui valorise l'innovation sociale et collective et donne du pouvoir d'agir aux citoyens.

Que serait un territoire sans association ?

Pas de sport, de culture et de loisirs pour tous

Les associations, ce sont quasiment tous les clubs sportifs, les amicales, de nombreux théâtres, musées, salles de concert, cinémas, des bibliothèques, des médiathèques. Les associations portent la quasi-totalité de l'animation socio-culturelle locale. Ce sont aussi des syndicats d'initiative, de nombreux services de transports, et des structures de tourisme social.

Pas de solidarité ni de réponse aux défis sociétaux

Les associations, ce sont la quasi totalité des structures d'accueil d'urgence aux personnes en détresse. Ce sont aussi les trois quarts de l'hébergement médico-social privé (maisons de retraite, hôpitaux, foyers de jeunes travailleurs, crèches).

Les associations constituent la plupart des structures d'accompagnement des personnes handicapées qu'elles aident également à trouver un travail adapté. Elles forment un réseau dense d'aide à domicile aux personnes âgées dépendantes, gèrent aussi un lit d'hôpital sur dix et la moitié des crèches. Elles assurent aussi efficacement une part importante de la formation professionnelle et de la réinsertion des chômeurs.

Moins d'éducation et d'activités périscolaires

Les associations, c'est un cinquième des enfants accueillis à l'école, au collège et au lycée, toutes les activités périscolaires, les classes de nature et une grande partie des colonies de vacances.

Moins de débat public et d'évolution des mentalités

En détectant les besoins sociaux émergents et en défendant les causes les plus diverses (l'environnement, défense des droits et des intérêts les plus divers), elles sont des agents actifs du changement de la société.

2) Pourquoi préférer la subvention aux marchés publics ?

Face à la recrudescence des marchés publics, le mouvement associatif appelle les élus locaux à opter pour la subvention, outil contractuel juridiquement sûr et économiquement efficace qui favorise la co-construction partenariale de l'intérêt public local en lien avec la société civile.

Subvention / commande publique : deux modes de contractualisation qui répondent à deux logiques distinctes

→ **Les marchés publics** sont l'outil approprié quand les pouvoirs publics achètent une prestation et qu'ils initient et définissent unilatéralement une action à mettre en œuvre sur leur territoire. Il s'agit d'un achat de prestation qui donne lieu une contrepartie financière directe.

→ **La subvention** est une contribution apportée à une action initiée, définie et mise en œuvre par un acteur privé, poursuivant des objectifs propres, auxquels l'administration y trouve intérêt. Elle s'inscrit dans une logique partenariale et favorise l'initiative autonome des citoyens participant à l'intérêt public local.

Les avantages de la subvention (en réponse aux objections)

La subvention est un outil contractuel juridiquement sûr, efficace et transparent

→ **La subvention apporte la même sécurité juridique que les marchés publics** : ni le droit européen, ni le droit français n'oblige au recours systématique aux marchés publics. Le droit européen laisse aux États le libre choix du mode d'organisation des services d'intérêt général. En aucun cas, il n'interdit les subventions, bientôt définies par la loi sur l'ESS, et ce quel que soit leur montant.

→ **La subvention laisse toute latitude à la collectivité publique pour orienter son soutien vers les activités menées par les associations qui correspondent à son projet politique.** Bien que l'initiative soit privée, la collectivité conserve le pouvoir d'affectation des fonds. Elle est garante d'une certaine souplesse et adaptation dans la mise en œuvre d'une action en fonction des besoins du public visé.

→ **L'ensemble des dispositifs de contrôle d'une convention de subvention assure la transparence de l'usage des fonds publics.** Les élus locaux peuvent afficher publiquement leur politique de subvention pour faire remonter les initiatives de leur territoire, en indiquant les critères d'attribution associés.

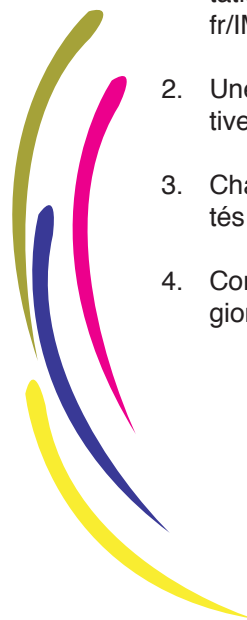
Comment utiliser la subvention ?

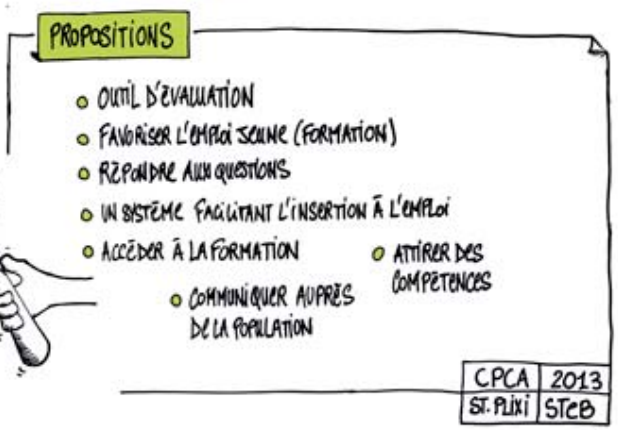
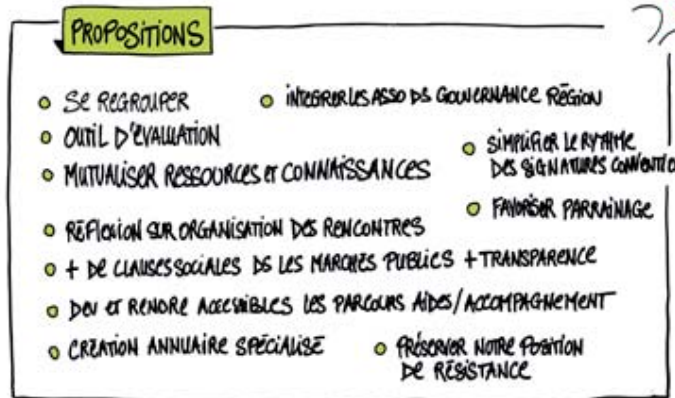
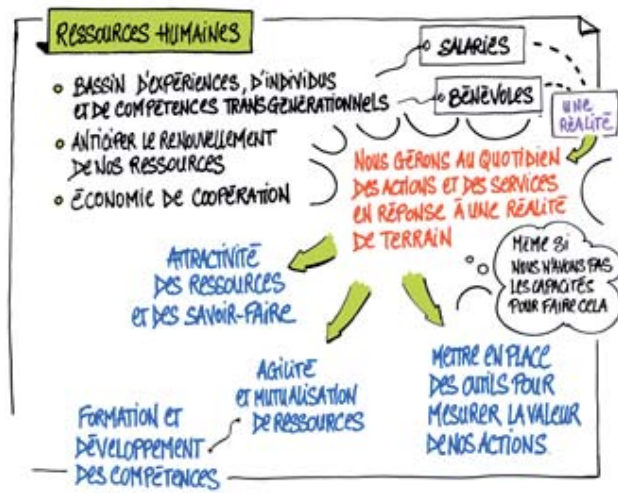
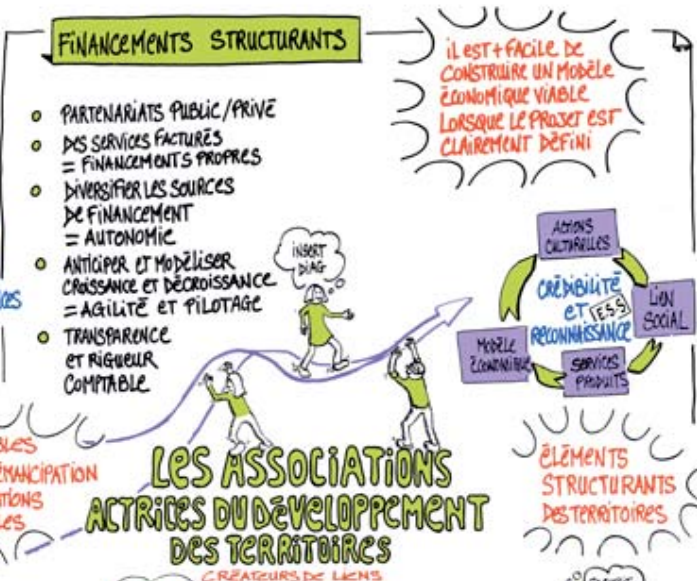
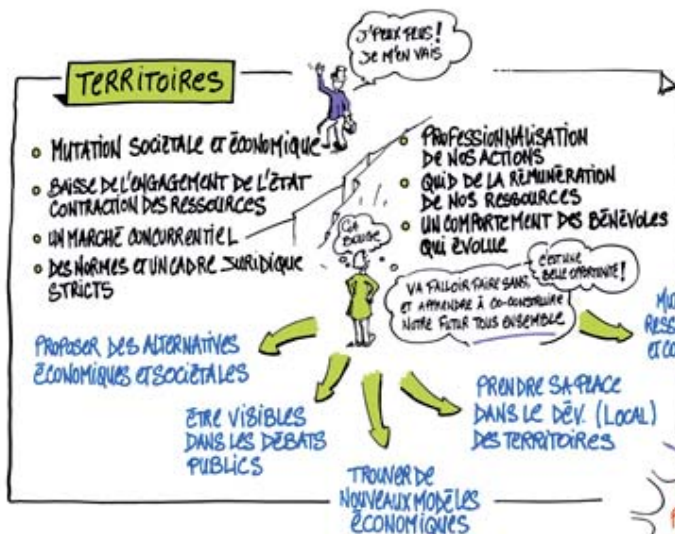
→ Pour subventionner les associations de leur territoire, les élus locaux disposent d'un modèle de Convention pluriannuelle d'objectif euro compatible, défini par les autorités françaises, dont ils peuvent se saisir pour valoriser les initiatives citoyennes sur leur territoire. Ce modèle de convention est téléchargeable sur <http://www.associations.gouv.fr/1013-subventions.html> à la rubrique « Conventionnement »

Conclusion : La subvention est un outil qui encourage les initiatives sociales et démocratiques des territoires. Elle relève de la décision politique des élus de soutenir une entité parce qu'elle contribue à l'intérêt général et à l'intérêt public local. Par la subvention, les élus locaux encouragent les innovations sociales et collectives, soutiennent l'engagement bénévole des habitants de leur territoire, tout en respectant la forme, la spécificité et l'indépendance des structures associatives. Elle favorise l'ancrage local des structures bénéficiaires. Le choix de la subvention est un choix de société qui permet de donner du pouvoir d'agir aux citoyens.

3) Quelques chiffres clés et documents à utiliser dans le cadre de la campagne où après l'élection :

1. Une synthèse des données de Viviane Tchernonog publiées dans Le paysage associatif français, 2012 est disponible sur le site de l'Ades « Les associations entre crise et mutations : Les grandes évolutions » http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/Brochure_associations_V_Tchernonog.pdf
2. Une synthèse des chiffres clefs de la Vie associative en Midi-Pyrénées DRJSCS et CRESS Midi-Pyrénées
3. Charte d'engagements réciproques « État collectivités Mouvement associatif signée le 14 02 2014
4. Contribution de la CPCA Midi-Pyrénées au Contrat de plan État Région 2014 2020





Contact :
 Michel Montagne délégué régional du Mouvement associatif régional
 michel.montagne@cpc.a.asso.fr
 06 08 03 98 22
 Espace associatif « anadyr » 108 route d'Espagne 31100 TOULOUSE

